

## CONSEIL

### Cent dixième session

#### RÉSOLUTION N° 1383

#### STRUCTURE DE LA HAUTE DIRECTION DE L'ORGANISATION

*Le Conseil,*

*Ayant examiné* le point 10 de son ordre du jour,

*Conscient* de la nécessité de poursuivre les consultations à cet égard afin de parvenir à un consensus,

1. *Décide* de poursuivre les discussions sur la proposition d'amendements constitutionnels faite par le Directeur général pour renforcer la structure de la haute direction de l'Organisation, afin que celle-ci soit plus efficace, plus efficiente et plus adaptée ;

2. *Décide en outre* de créer un groupe de travail ouvert à tous les États Membres et placé sous la présidence du Président du Conseil, qui tiendra sa première réunion durant la première semaine de décembre 2019 pour arrêter ses modalités de travail et un calendrier, qui formulera des recommandations au sujet de ladite proposition du Directeur général qu'il présentera aux États Membres, et qui achèvera ses travaux à la fin de mars 2020 aux fins d'examen et de décision par le Conseil réuni en session extraordinaire au début d'avril 2020 ;

3. *Décide par ailleurs* de ne pas fixer de date pour l'élection d'un directeur général adjoint à la session en cours.

---